

(²)

(N° 20.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1867.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1868 (1).

AMENDEMENT.

Ajouter au § 1^{er} de l'art. 1^{er} du projet de loi la phrase suivante :

A l'exception des droits d'entrée sur le poisson qui sont supprimés à dater du 1^{er} janvier 1868.

Aug. COUVREUR.

(1) Budget, n° 106, I. }
Rapport, n° 149. } Session de 1866-1867.
Amendements, n° 12, 15 et 19.

— 30 —